



Confédération Musicale de France

Mai-juin 2018

RETOUR SUR

le 117^e Congrès de la Confédération
Musicale de France 2018

GROS PLAN SUR

l'Union des Fédérations Musicales
de Haute-Savoie

ZOOM SUR

les concours européens



musicora

LE GRAND RENDEZ-VOUS DE LA MUSIQUE
ET DES MUSICIENS

1/2/3 JUIN 2018
GRANDE HALLE
DE LA VILLETTE
PARIS



1 SEUL BILLET D'ENTRÉE POUR DÉCOUVRIR :

- 200 exposants : instruments, partitions, festivals, innovation, écoles de musique
- 80 ateliers d'éveil musical et d'initiation à un instrument
- 30 concerts : classique, contemporain, jazz et musiques du monde
- 30 conférences et émissions de radio en direct
- 1 focus guitare : concert autour de Jean-Félix Lalanne et rencontres avec les luthiers de guitares
- Des événements dédiés à l'enseignement musical et à l'accès à la musique pour tous

Plus d'informations et billetterie sur www.musicora.com #musicora18



ÉDITO

MAI-JUIN 2018

EXPLORATION

- 2 Gros plan sur l'Union des Fédérations Musicales de Haute-Savoie

REPORTAGE

- 5 Retour sur le 117^e Congrès de la Confédération Musicale de France 2018
Rapport moral du Président Jean Jacques Brodbeck
- 6 Résultat des élections
- 8 Un congrès en musique

PRATIQUE MUSICALE

- 9 Zoom sur les concours européens
- European Championship for Wind orchestras (ECWO)
- 10 Le Championnat Européen de Brass Band

PARTENARIAT

- 11 L'association « orchestre à l'école » fête ses 10 ans!

BONNES PRATIQUES

- 13 Libre de droit, musique et bibliothèques

AGENDA

- 15 Événements CMF
- Événement labellisé CMF
 - Actualités
- 16 En bref

Confédération Musicale de France

Association reconnue d'utilité publique

10-12 avenue de la Marne,
92120 Montrouge
TÉL. 0155582282
FAX 0147356308
MAIL cmf@cmf-musique.org
SITE www.cmf-musique.org
SIRET n° 78445208800031
APE n° 9499 Z
ISSN n° 2558-1201

ESPOIRS, DÉCEPTION, CONSTRUCTION...

Alors que la CMF sort avec une gouvernance largement renouvelée lors du congrès annuel qui s'est tenu à Évian fin avril, tous les espoirs semblent permis pour l'avenir de la CMF.

D'autant que quelques jours plus tard, Madame la ministre de la culture, Françoise Nyssen, annonce un nouveau plan qui ne peut que réjouir notre mouvement ; « Tous musiciens d'orchestres, [...] il faut casser les barrières, montrer que cette pratique est à la portée de tous, [...] en particulier dans le milieu rural... ». Dans le même temps, une dotation supplémentaire de 2 millions d'euros est également annoncée pour un dispositif existant d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale, projet qui vise à créer 45 nouveaux orchestres, soit 4 500 nouveaux jeunes musiciens. 2 millions d'euros pour 45 orchestres et 4 500 jeunes musiciens.

En comparaison, la CMF représente 3 850 structures, de pratique musicale, d'éducation artistique et d'enseignement spécialisé de la musique et de la danse, structures axées principalement sur la pratique collective en orchestre ou en chorale ; c'est également plus de 100 fédérations réparties sur le territoire, et enfin 250 000 musiciens dont 140 000 jeunes qui pratiquent et apprennent la musique... La dotation annuelle de la CMF, pourtant bien qu'annoncée comme la fédération la mieux dotée par ce même ministère, est de 0,1 million d'euros. 100 000 euros donc pour 3 800 structures et 140 000 jeunes musiciens...

Il faut toutefois savoir rester optimiste et je le suis ! Ainsi, chers responsables des « CMF » du territoire, chers responsables de structures, chers musiciens, construisons et structurons ensemble notre réseau afin que la CMF puisse être reconnue comme étant la référence majeure et incontournable qu'elle est.

Directeur de la publication

Christophe Morizot

Rédaction et réalisation

Camille Matet | Chargée de rédaction
MAIL redaction@cmf-musique.org
TÉL. 0155582287
Adrien Aybes-Gille | Graphiste
MAIL pao@cmf-musique.org
TÉL. 0155582286

Recevoir le bulletin

MAIL bulletin@cmf-musique.org
TÉL. 0155582284

Publicité

Au support, TÉL. 0155582287

Impression

ITF imprimeurs, z.a. Le Sablon, cs 40051,
72230 Mulsanne

« Toute reproduction du présent bulletin, même partielle et par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite préalable du directeur de la publication, et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. »



Christophe Morizot,
Président de la CMF

En couverture

L'ensemble des cuivres naturels de Haute-Savoie en concert lors congrès de la CMF.

Photo © Camille Matet



GROS PLAN SUR L'UNION DES FÉDÉRATIONS MUSICALES DE HAUTE-SAVOIE

EXPLORATION | PAR CAMILLE MATET

Déclarée officiellement le 26 octobre 1957 sur les registres préfectoraux, l'Union des Fédérations Musicales de Haute-Savoie regroupe la Fédération des Musiques du Faucigny née en 1836, la Fédération Musicale du Chablais née en 1938, la Fédération Musicale du Genevois née en 1954 et la Fédération des Batteries-Fanfars de Haute-Savoie née en 1973.

1 Concert du stage du Mont-Blanc 2017

ENTRETIEN AVEC **MARIO ANTONIAZZI**, PRÉSIDENT DE L'UFM 74

Pouvez-vous nous présenter l'UFM 74 ?

MARIO ANTONIAZZI Si, comme ses 4 composantes, elle a pour objet d'encourager et de défendre l'art musical sous toutes ses formes, de favoriser le développement de la pratique musicale amateur et de soutenir l'action des sociétés musicales de Haute-Savoie, elle se doit surtout de coordonner et d'organiser les activités communes des 4 fédérations musicales du département (enseignement, formation, festival, examens, stages et autres manifestations communes). Elle se doit également d'être l'interlocuteur privilégié et le représentant officiel de ses adhérents auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie, de la Fédération Musicale Rhône-Alpes et de la CMF.

La présidence est confiée alternativement et par période de 3 années à chacun des 4 présidents des fédérations qui la composent. C'est actuellement moi qui la préside.

Que pouvez-vous nous dire de la pratique musicale dans votre région ?

M. A. L'UFM 74 regroupe à ce jour 103 sociétés musicales et écoles de musique.

Chaque année sont organisés :

- un stage départemental et master-class de percussion et tambour
- trois stages d'orchestre d'harmonie de niveau fin 1^{er} cycle en avril
- un stage de niveau fin 2^e cycle/début 3^e cycle : le stage musical du Mont-Blanc d'orchestre à vent pendant les vacances de Toussaint (photos)
- l'organisation de concerts pour l'Orchestre à Vent du Mont-Blanc,
- les examens instrumentaux et de formation musicale fin 1^{er} cycle et fin 2^e cycle
- quatre festivals rassemblant tous les ans les sociétés musicales par fédération.



2

Quelle est l'actualité de l'UFM 74 ?

M. A. Cette année, en partenariat avec le Conseil départemental de Haute-Savoie, nous organisons le premier «Concours International de Composition de Haute Savoie» pour orchestres d'harmonie et chœurs. À ce jour, 26 compositeurs, de 10 nationalités, sont inscrits. Le premier tour des sélections a lieu fin juin 2018 et l'exécution publique des 5 œuvres retenues se déroulera au cours d'un grand concert le 1^{er} décembre dans la magnifique et prestigieuse salle de concert «La Grange au Lac d'Évian».

Vous allez accueillir le 117^e congrès de la CMF, comment se passent les préparatifs et qu'est-ce que cela représente pour vous ?

M. A. Concernant l'organisation du congrès, nous en sommes aux derniers préparatifs et tout se déroule pour le mieux. La CMF nous témoigne de sa confiance en nous confiant l'organisation du 117^e congrès national qui se déroule à Évian. Cela prouve la vitalité de notre département et permet de mettre en valeur nos sociétés musicales. ■

Plus d'informations : SITE www.ufm74-cic.org

HARMONIE CHABLAISIENNE DE THONON ET DU LÉMAN

Il était une fois une bande de 21 compères, tous musiciens et bons vivants. Ils créent en 1902 la «Fanfare Chablaisienne» qui assure pendant de nombreuses années l'organisation de soirées musicales et théâtrales. Les guerres de 1914 et 1939 mettent un terme au développement de la fanfare.

Afin de conserver une certaine activité musicale à Thonon, les 2 harmonies de la ville sont regroupées pour assurer les services officiels. Joseph Lanovaz devient officiellement directeur titulaire de l'harmonie en 1956 et lui apporte un nouveau souffle. Le directeur, conscient que la qualité musicale passe par une solide formation, crée en 1957, une école de musique. Dès lors, l'harmonie ne cesse de progresser.

Elle se fait remarquer en 1981 au concours mondial de Kerkrade où elle obtient 2 médailles d'argent en concert et défilé et se classe en tête des musiques françaises engagées. Ensuite elle confirmera son classement aux concours nationaux en 1985, 1988 et 1991. L'ouverture d'esprit de la société lui fait s'essayer à toutes sortes d'activités : le théâtre avec sa partici-

pation dans «l'Arlésienne», la télévision avec l'enregistrement des «Musiciens du Soir», l'enregistrement de disques... Toujours avant-gardiste, la société ressent le besoin d'établir un lien entre son école et l'harmonie et crée en 1984 la classe d'orchestre de l'école de musique. En 1994, Joseph Lanovaz transmet la baguette à son fils Claude.

En 1995, la Chablaisienne obtient un 1^{er} prix ascendant en division excellence au concours d'Oyonnax, s'affirmant ainsi comme l'un des meilleurs orchestres de la région Rhône-Alpes. L'harmonie sort des sentiers battus et tente de nouvelles expériences musicales : elle se lance dans une saga musicale, «l'Odyssée Musicale de l'Espace» puis crée l'année suivante un spectacle original sur le thème de l'Espace. Pour son 100^e anniversaire, l'Harmonie crée le spectacle «l'Anneau», une adaptation de la symphonie Le Seigneur des Anneaux, fondue dans une mise en scène théâtrale et chorégraphique. Ce spectacle connaît un succès retentissant : les deux représentations sont données à guichets fermés !

En janvier 2015, sur décision de la mairie de Thonon, les deux harmonies de la ville fusionnent. Le nouvel orchestre prend le nom «d'Harmonie Chablaisienne de Thonon et du Léman». En 2016, l'harmonie est sollicitée par la Compagnie du Graal, troupe de théâtre composée d'élèves des lycées de Thonon, pour participer musicalement à son nouveau spectacle son, lumière, chorégraphie et théâtre : Perceval, pour 3 représentations qui seront données à guichets fermés au Théâtre Maurice Novarina de Thonon, pendant un week-end du mois de mai. En juin 2017, l'Harmonie Chablaisienne de Thonon et du Léman a organisé à Thonon le «70^e festival des musiques du Chablais» et ainsi accueilli 24 sociétés issues de la Fédération des Musiques du Chablais et de la Fédération des Batterie-Fanfare, soit environ 2 000 musiciens qui ont défilé dans les rues de la ville et se sont produits lors de concerts en plein air et au Théâtre Maurice Novarina devant un jury.

En 2018, l'harmonie a été sélectionnée pour participer au concours international d'orchestres d'harmonie «le Flicorno d'Oro» à Riva del Garda en Italie. Pour 2019, elle a déjà accepté la proposition de la Compagnie du Graal de participer à son nouveau spectacle : «Vidocq espion de l'Empereur». En plus de la dizaine de concerts et spectacles donnés tout au long de l'année, l'harmonie participe à une dizaine de cérémonies patriotiques par an à la demande de la ville de Thonon. ■

YVAN MILANI, PRÉSIDENT

Plus d'informations : SITE www.harmoniechablaisienne.com

2 L'Harmonie Chablaisienne de Thonon et du Léman en concert lors du concours international d'orchestres d'harmonie «Le Flicorno d'Oro» en Italie



3



4

L'ENSEMBLE DE CUIVRES NATURELS DE HAUTE-SAVOIE

Avec le soutien du Conseil Départemental, la Fédération des Batteries-Fanfars de la Haute-Savoie organise depuis de nombreuses années différents stages de formations instrumentales, de technique, d'orchestre et propose également aux 19 sociétés adhérentes des examens individuels et un festival annuel.

En 2016, Lionel Rivière, musicien, ancien directeur des orchestres du conservatoire de Compiègne et compositeur lui-même est arrivé à la direction de l'École de Musique Intercommunale des Aravis à La Clusaz.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que la FBF74 a demandé à Lionel de devenir son directeur technique et tout naturellement de redynamiser le stage d'automne, devenu un stage d'Orchestre.

En 2017, ce sont 45 musiciens issus de 10 sociétés qui ont participé au stage du 30 octobre au 1^{er} novembre. Le répertoire se veut volontairement éclectique, offrant une ouverture esthétique pour la plupart des stagiaires. Ainsi, cette année l'orchestre s'est associé avec un chœur pour quelques pièces, apportant une nouvelle couleur originale, attachante et très appréciée.

Les pupitres sont complets et l'orchestre est équilibré (trompettes Mib, clairons Sib, cors Mib, clairons basses Sib, trompettes basses Mib, euphoniums, tubas, percussions et fifres).

Pour le concert qu'il a donné à Évian lors du congrès, le répertoire se composait de pièces variées :

- *Petit choral deviendra grand* d'André Telman
- *Vue sur la Mont Caly* de Lionel Rivière
- *Masai Mara* de Christian Tavernier
- *Girl Talk* de Jean-Jacques Caplier
- *Au détour des Lombardes* de Lionel Rivière
- *Feel like makin'love* (arrt. de Jean-Jacques Caplier)
- *Roar* (arrt. De Jean-Jacques Caplier)

L'orchestre du stage est devenu l'Ensemble de Cuivres Naturels de Haute-Savoie. Cet ensemble de cuivres et percussions est très heureux d'être sollicité pour un concert lors de ce 117^e congrès de la Confédération Musicale de France. ■

DOMINIQUE BONDAZ, PRÉSIDENT

Plus d'informations : **SITE** www.fbf74.com/lensemble-de-cuivres-naturels-de-haute-savoie

ORCHESTRE D'HARMONIE DE SEVRIER : UN ENSEMBLE MUSICAL SUR LES BORDS DU LAC D'ANNECY

Première association de Sevrier dès sa création en 1906, « L'Écho de Chantemerle » est à l'origine une fanfare. Dans les années soixante-dix, le chef de l'époque, ayant la volonté de créer une Harmonie, forme des jeunes musiciens et ajoute les bois à l'ensemble. Une vingtaine d'années plus tard, l'association ouvre sa propre école de musique avec un directeur et des enseignants professionnels.

Le premier directeur et chef actuel, Michel Chiariglione, a été le moteur pour ce groupe devenu rapidement un Orchestre d'Harmonie et qui compte aujourd'hui 52 musiciens. Cette dynamique est récompensée en 1999 lorsque l'orchestre participe au concours de Sanvignes-les-Mines et accède au niveau de 1^{re} division 2^e section. En 2001, un nouveau palier est franchi à Oyonnax avec l'accès en niveau supérieur 2^e section. En 2005, le regroupement avec l'école municipale de musique de Saint-Jorioz donne vie au Centre de Pratique Musicale du Lac (CPML), structure intercommunale produisant un enseignement musical pour plus de 200 élèves des communes environnantes. Par le biais d'une convention avec l'Harmonie, les élèves peuvent accéder à une unité de validation « pratique collective » et ainsi assurer un lien intergénérationnel entre musiciens tout en garantissant la pérennité de l'orchestre.

Le lien est d'autant plus fort que le directeur du CPML est aussi chef de l'Harmonie. L'orchestre joue des pièces originales, des créations, des transcriptions de pièces classiques, des comédies musicales, des musiques de films français et internationaux, des medleys... Il cherche à échanger avec d'autres orchestres et travaille régulièrement avec des instruments traditionnels (cors des Alpes, accordéons...), des cordes et des groupes de musiques actuelles.

En 2019, l'Orchestre d'Harmonie de Sevrier a pour projet un échange avec un orchestre italien. ■

MICHEL CHIARIGLIONE, DIRECTEUR

Plus d'informations :

FB <https://fr-fr.facebook.com/harmonie.sevrier>



117^e CONGRÈS DE LA CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE 2018

REPORTAGE | PAR CAMILLE MATET

Organisé par la Fédération Musicale Rhône-Alpes (FMRA) et l'Union des Fédérations Musicales de Haute-Savoie (UFM 74), le 117^e Congrès de la CMF a eu lieu les 19, 20 et 21 avril 2018 à Évian-les-Bains. Un congrès placé sous le signe du changement puisque les élections pour désigner les futurs administrateurs de la CMF, élus pour 4 ans, s'y sont déroulées.

À la fin de ces élections, Monsieur Jean Jacques Brodbeck, Président de la CMF de 2010 à 2018, a été désigné président d'Honneur de la CMF lors du premier conseil d'administration.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Chers amis,

Jeter un regard furtif derrière soi fait partie des réflexes naturels auxquels on n'échappe pas quand approche le terme de son mandat.

Après 13 ans au conseil d'administration de la CMF, dont 8 à la présidence et 5 comme vice-président, 21 ans à la vice-présidence et 6 à la présidence de la fédération des sociétés de musique d'Alsace, 36 ans au comité de direction du Haut Rhin dont 18 ans de présidence... il y a assez de matière pour fonder ses convictions.

Je remarquerais que sur le plan institutionnel j'ai modifié la totalité des statuts des structures que je viens de citer pour promouvoir l'accès aux responsabilités des jeunes et des femmes, ce qui aura été ma préoccupation première. Notre système repose trop souvent sur la fausse et illusoire conviction qu'il n'y aurait personne pour nous succéder... ce qui au

demeurant dispense quelques anciens de la nécessité d'organiser leur succession.

Qu'est-ce qui a le plus alimenté mon parcours, d'où viennent l'énergie et les aptitudes qui m'ont habité depuis toujours ? Le colonel Charles De Gaulle a en 1934 affirmé que « *la véritable école du commandement est la culture générale. Par elle la pensée est mise à même de s'exercer avec ordre.* ». J'ai vécu dans cette logique.

Amoureux des lettres, de la philosophie et de l'humanisme, poursuivre une idée qui nous dépasse en pleine connaissance des principes culturels et moraux de notre civilisation, voilà ma ligne de conduite; une ambition personnelle ne pouvait ni séduire ni suffire... mon dessein était collectif.

Ma conception repose sur l'absolue nécessité de préserver la confrontation entre les idées et les pulsions: « *L'homme a besoin de ce qu'il a de pire en lui s'il veut parvenir à ce qu'il a de meilleur* » Nietzsche: *Ainsi parlait Zarathoustra* VI 319. « *Les intellectuels... trouvent leur bonheur... dans le labyrinthe, dans la dureté envers soi-même et les autres, dans la tentation; leur joie c'est de se vaincre eux-mêmes* » Nietzsche: *Ainsi parlait Zarathoustra* VIII 302.

1 Les membres de bureau sortant lors du rapport moral du Président Jean Jacques Brodbeck Photo © Camille Matet

Pour le reste, le sens de la justice, celui de l'équité, le besoin d'écouter plus que de parler, auront fait le reste et il ne servirait à rien, chers amis, de revenir sur les détails de l'histoire d'un président, il est arrivé au terme de sa mission et il retourne à l'anonymat, un nouveau projet l'attend.

Nous n'allons pas aujourd'hui établir le bilan de notre action depuis huit ans, cela a été fait chaque année au congrès, tout à l'heure nos amis du bureau vous rendront compte de leurs actions et de l'évolution des affaires depuis un an.

Retenons quand même que nous nous sommes préoccupés de :

- conforter la cinquième confédération sport et culture de France
- construire une CMF dotée d'une administration compétente qui assurera la pérennité de la structure
- construire une situation institutionnelle refondée qui l'ouvre à la jeunesse et la mixité
- mettre en place un système de services aux membres sans équivalent dans le monde associatif
- assurer une présence artistique et pédagogique sur le plan national
- construire un réseau d'adhérents qui constitue un observatoire riche et précieux
- participer aux débats nationaux et internationaux sur l'évolution de notre monde culturel et associatif
- etc.

Subsistent quelques préoccupations majeures auxquelles nous n'avons pas réussi à trouver de réponses et qui rentrent dans le chantier de demain :

- le contact avec les ministères reste une grande énigme, Thierry Bourguignon vous en parlera tout à l'heure. Le pouvoir est insaisissable : entre les services, les cabinets, les

commissions culturelles de l'Assemblée Nationale ou du Sénat, nous nous promenons dans un océan de non-réponses qui révèle le mépris que l'on nous manifeste ;

- parmi mes autres préoccupations CMF MA qui ne décolle pas par manque d'administration, très vite des solutions devront être trouvées ;

- enfin le comportement irresponsable de certaines fédérations régionales, aux antipodes de l'intérêt fédéral et confédéral commun, va justifier des initiatives lourdes auxquelles j'ai attiré l'attention de mes successeurs. N'oublions pas que depuis 2014 les sociétés membres des fédérations sont aussi celles de la CMF qui a une obligation déontologique de respect des règles de démocratie en son sein puisqu'elle représente l'intérêt public. En la matière, le temps de la récréation est fini.

- etc.

Chers amis, mon rapport moral sera aujourd'hui court, d'un coup de crayon j'ai fait le tour de la situation.

Volontairement je veux donner à mon successeur toutes les chances d'un démarrage efficace sur de bons rails ; cela n'a été possible que parce que nombreux ont été mes amis et collaborateurs qui ont participé à la fête, qu'ils en soient remerciés ; il n'a pas été toujours facile de me supporter mais cela s'est toujours terminé dans la bonne humeur et sans rancune.

La postérité retiendra peut-être le nom d'un président convivial, ce serait mon plus beau cadeau.

Je vous remercie de votre attention. ■

JEAN-JACQUES BROCKBECK
PRÉSIDENT DE LA CMF



117^e CONGRÈS DE LA CMF

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

Forts d'une organisation basée sur l'expérience et le savoir-faire, membres du bureau, administrateurs, équipe permanente et commissions techniques travaillent ensemble afin de conduire et de proposer un programme culturel et artistique de qualité.

2 Les nouveaux membres du bureau de la CMF avec de g. à d. : Ludovic Laurent-Testoris, Catheline Lallouet, Arlette Brison, Yves Gallo, Christophe Morizot, Thierry Bourguignon, Cécile Roy et Aicha Djellel

LES MEMBRES DU BUREAU DE LA CMF

Christophe Morizot, Président	Yves Gallo, Secrétaire général
Thierry Bourguignon, 1 ^{er} Vice Président	Aicha Djellel, Secrétaire général adjointe
Ludovic Laurent-Testoris, Vice Président	Cécile Roy, Trésorière
Arlette Brison, Vice Présidente	Catheline Lallouet, Trésorière générale adjointe



3

LES ADMINISTRATEURS DE LA CMF ÉLUS AU COLLÈGE DES RÉGIONS			
Titulaires	Région administrative	Nb. de voix	Suppléants
M. Robert Combaz	Auvergne Rhône-Alpes	27	M. Yves Fedy
M. Christophe Morizot	Bourgogne-Franche-Comté	28	M. Xavier Scheid
M. Philippe Beccuau	Centre Val de Loire	28	M. Pierre Soufflet
M. Pierre Deiana	Corse	28	M ^{me} Joséphine-Antoinette Ulysse-Andarelli
M ^{me} Jeannine Spenlé	Grand Est	18	M. Roland Meisterlin
M. Robert Gomila	Hauts de France	26	M. David Bulcourt
M. Alain Chatonnier	Ile-de-France	28	M. Didier Fromonteil
M. Philippe Rio	Normandie	25	M. Luc Paubert
M. Thierry Bourguignon	Nouvelle Aquitaine	28	M. Stéphane Charles
M. André Claveria	Occitanie	28	M. Jean-Claude Bourdil
M ^{me} Josèphe Guidat	Outre-Mer	28	M. Patrice Brisson
M. Didier Raynal	PACA	28	M. Yves Douste
M. Jean-François Bart	Pays de la Loire	27	M. Daniel Bart

3 Les membres présents lors du congrès de la CMF
Photo © CMF

LES ADMINISTRATEURS DE LA CMF ÉLUS AU COLLÈGE DES ADHÉRENTS			
Titulaires	Nb. de voix	Suppléants	Nb. de voix
M. Ludovic Laurent-Testoris	83	M. Patrick Pontier	52
M. Yves Gallo	80	M. François Humbert	43
M ^{me} Aïcha Djellal	79	M. Bernard Albaynac	38
M. Pierre-Marie Budelot	77	M ^{me} Marie-Noëlle Chatonnier	38
M. Damien Bonnin	76	M. Didier Le Roux	38
M. Hervé Brisse	76	M. Maurice Llorca	36
M. Eric Tavron	76	M. Guillaume Thévenot	27
M ^{me} Arlette Brison	75	M. Pascal Piedefer	26
M ^{me} Nadine Duval	75	M ^{me} Patricia Arnaud	25
M. Didier Chadaillat	71	M. Georges Perreau	25
M. Dominique Jouglà	71	M. Raphaël Schellenberger	24
M. Renaud Lacas	71	M. René Suarez	22
M ^{me} Catheline Lallouet	69	M. Gérard Guilbert	17
M ^{me} Cécile Roy	68	M. Gaël Bertin	16
M. Camille Charles	66	M. Michel Corbin	16
M. Gilles Lutmann	62	M. Jean-Claude Fondriest	14
M. Bruno Cherrier	59	M. Jean-Michel Jacquemin	12
M. Christophe Perault	54	M. Louis-Henri Keates-Auger	11



4

5

117^e CONGRÈS DE LA CMF

UN CONGRÈS EN MUSIQUE

Tout au long de ce congrès, la musique a été à l'honneur grâce à la prestation des différents orchestres de la région.

VENDREDI 20 AVRIL, les congressistes ont pu assister en première partie au concert de «L'Ensemble de Cuivres Naturels de Haute-Savoie» dirigé par Lionel Rivière (voir le zoom p.4) suivi en deuxième partie du «Chœur du Brevon», dirigé par Yannick Trabichet.

«Le Brevon, est une rivière qui prend sa source au pied du Roc d'Enfer à 1450 m d'altitude et qui a donné son nom à la vallée du Haut-Chablais ainsi qu'à la chorale créée en 2004 et présidée depuis cette date par Gérard Lefebvre.

C'est aujourd'hui un groupe d'une cinquantaine de choristes, dirigé par Yannick Trabichet, secondée par Frédérique Monnet, qui répète une fois par semaine à Bellevaux ou à Vailly. Le chœur, membre de la Confédération Musicale de France depuis 2006, a fait le choix d'un répertoire éclectique où se côtoient airs traditionnels, folkloriques, variétés françaises, negro-spirituals, mais aussi des pièces empruntées à la musique classique, religieuse et profane, pour répondre au goût des choristes bien sûr, mais aussi à celui des publics variés devant lesquels se produit notre chorale.

A cappella ou accompagnés par divers instruments, nous apprécions la collaboration avec d'autres chœurs ou d'autres formations musicales, à travers des concerts dans le Chablais et au-delà. Nous sommes très attachés à la diversité des projets et la vie de notre chœur repose sur cette dynamique. C'est dans cet esprit que nous avons mis en scène des concerts-spectacles, organisé deux festivals de chorales, proposé des stages avec des professionnels du chant, contribué à la réussite du projet «Opéra en Chablais» avec deux concerts à la Grange au Lac en 2014.

Le Chœur du Brevon est ouvert à tous, il n'y a pas d'entrée, il faut simplement aimer le chant choral, avoir de la bonne humeur à partager et un peu de temps à lui consacrer.

SAMEDI 21 AVRIL, «l'Harmonie municipale d'Évian» dirigée par Damien Depraz s'est produite sur scène, rejointe ensuite par «l'Orchestre à Vents du Mont-Blanc» dirigé par Yann Kerninon.

«L'Harmonie municipale d'Évian» a été créée en 1875. L'association compte aujourd'hui 50 adhérents qui partagent une seule et même passion : la musique.

Grâce à sa diversité instrumentale, l'Harmonie a de quoi offrir au public un répertoire musical très varié. Elle est composée, en partie d'élèves issus de l'école de musique d'Évian, mais aussi de musiciens amateurs et professionnels cherchant à jouer tout en se faisant plaisir avec un programme musical éclectique et adapté au niveau de l'orchestre.

«L'Orchestre à Vents du Mont-Blanc» dirigé par Yann Kerninon est un ensemble composé d'instruments à vent et à percussion. Il est en quelque sorte «l'ambassadeur» de l'Union des Fédérations Musicales de Haute-Savoie (Faucigny, Chablais & Genevois), car il est représentatif du travail de formation effectué par cette instance départementale avec le soutien financier du Conseil Général de Haute-Savoie.

En effet, plus de soixante-dix jeunes âgés de 14 à 20 ans participent à cette formation. Ils représentent quelques 27 sociétés musicales du département parmi les 101 associations musicales que fédère l'U.F.M. 74. Ils sont encadrés par 16 professeurs et moniteurs qui participent aussi à l'orchestre.

Les concerts de l'Orchestre sont l'aboutissement d'un travail qui s'effectue, sous forme d'un stage assez intensif qui a lieu chaque année au mois d'août depuis trente ans.

L'orchestre a la possibilité de se produire plusieurs fois dans l'année et se renouvelle à peu près par tiers lors de chaque stage annuel, ce qui donne la possibilité à chaque stagiaire de se former pendant 3 années consécutives et de devenir un musicien d'orchestre et un sociétaire efficace au sein de sa propre association musicale d'origine.

Outil de formation et de promotion, il permet assez régulièrement de révéler de jeunes talents dont certains accomplissent de brillantes carrières professionnelles. Quelques professeurs qui encadrent l'orchestre en sont issus.

Un programme riche et varié qui permet de faire connaître au grand public la diversité de genres qu'un orchestre d'harmonie peut interpréter, transcriptions classiques, musique de film, musique originale pour harmonie, musiques traditionnelles, jazz, etc. ■

4 Le Chœur du Brevon en concert lors du 117^e congrès de la CMF
5 L'Orchestre à Vent du Mont-Blanc en concert lors du 117^e congrès de la CMF
Photos © Camille Matet



ZOOM SUR LES CONCOURS EUROPÉENS

PRATIQUE MUSICALE | PAR CAMILLE MATET

CONCOURS DE SÉLECTION À L'ECWO 2018

La CMF, en partenariat avec l'Association Française pour l'Essor des Ensembles à Vent (AFEEV), s'engage dans la valorisation des orchestres d'harmonie de haut niveau !

Entre octobre 2016 et mai 2017, des sélections ont été organisées afin de désigner l'orchestre d'harmonie français qui participera à l'European Championship for Wind Orchestras (ECWO) qui aura lieu le 26 mai 2018 à Bruxelles.

L'ECWO est un championnat européen créé par l'association internationale European Championship for Wind Orchestras. Les objectifs de cette association sont de :

- promouvoir les instruments à vent,
- aider à maintenir des niveaux élevés au sein des orchestres à vent,
- stimuler et soutenir les contacts et les réseaux internationaux,
- promouvoir et développer un nouveau répertoire pour les orchestres d'harmonie.

En 2016, Le gagnant de ce championnat a été Koninklijke Harmonie van Thorn des Pays-Bas.

Pour plus d'informations sur l'ECWO : [SITE http://ecwo.eu](http://ecwo.eu)

Pour choisir l'orchestre français qui participera au prochain championnat, la CMF a organisé au niveau national un concours en 2 étapes.

Au total, 8 orchestres ont envoyé un dossier et 4 ont été sélectionnés pour participer à l'étape finale :

- Nantes Philharmonie
- Orchestre de la ville de Saint-Omer
- Orchestre d'Harmonie de Levallois-Perret
- Orchestre d'Harmonie de l'Électricité de Strasbourg.

Et c'est l'**Orchestre d'Harmonie de l'Électricité de Strasbourg** qui a été retenu à l'unanimité par le jury, composé de Philippe Ferro, Jérôme Hilaire et Annick Villanueva, pour participer à l'European Championship for Wind Orchestras (ECWO) 2018, qui aura lieu le 26 mai 2018 à Bruxelles. ■

ENTRETIEN AVEC MARC SCHAEFER, DIRECTEUR MUSICAL DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE D'ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG

Vous avez été choisi pour représenter la France lors du Championnat Européen. Comment se sont passées les sélections ?

MARC SCHAEFER Les épreuves de la présélection se sont déroulées en deux étapes. La première consistait à envoyer un dossier de l'orchestre avec cv, enregistrements et vidéos. À l'issue de cette étape quatre orchestres ont été retenus pour une épreuve devant un jury. Ce jury s'est alors déplacé et nous a rendu visite lors d'une répétition hebdomadaire fin juin 2017. Nous devons interpréter une pièce de notre répertoire sans s'arrêter et en travailler une autre comme dans une répétition normale. Cette audition a eu lieu auprès des quatre orchestres encore en lice et c'est notre orchestre qui a été choisi à l'unanimité du jury pour représenter la France au concours ECWO à Bruxelles le 26 mai 2018.

Qu'est-ce que cela représente pour vous ?

M. S. C'est un véritable challenge pour l'orchestre car le niveau du concours lors de la précédente édition à Utrecht en 2016 était très élevé. Pour moi, il s'agit de «tirer» l'orchestre le plus haut possible en peaufinant sa justesse et sa précision rythmique.

Ce qui change à l'approche d'un tel concours c'est la perception que nous avons de notre propre niveau, l'humilité devant les difficultés à venir et la prise de conscience d'une concurrence qui sera forte.

L'ECWO approche à grand pas, comment préparez-vous l'évènement ?

M. S. Il ne s'agira plus d'être l'un des meilleurs orchestres de la région, mais il faudra être le meilleur de France et à ce titre représenter notre nation le mieux possible.

Huit autres pays seront représentés et l'évènement approchant à grands pas nous avons augmenté le rythme de nos répétitions. Nous en avons programmé sept pour les trois semaines ▶

■ Concert de l'Orchestre d'Harmonie d'Électricité de Strasbourg le 24 avril 2018 au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg

à venir au lieu de la seule répétition hebdomadaire habituelle. Je suis serein, je sais que je peux faire confiance à mes musiciens et je sais que dans les dernières lignes droites, ils fourniront un effort considérable et se surpasseront finalement lors des épreuves (concerts ou concours).

Enfin, pouvez-vous nous parler de votre actualité ?

M. S. Dans notre actualité récente, nous avons donné un concert le 21 avril devant 1600 personnes lors duquel nous avons «rôlé» le programme du concours.

En janvier et février des concerts ont eu lieu avec d'autres programmes.

Pour ma part, j'ai participé au premier «European Union Conducting Competition» (un concours international de chefs d'orchestre sans limite d'âge ni de nationalité) qui a eu lieu en Bulgarie en janvier 2018, et je suis arrivé dans les 20 derniers candidats sur les 240 inscrits au départ.

Sur ces 240, 79 ont été invités à concourir, 20 ont été retenus pour le second tour dont j'ai fait partie. Puis le concours s'est terminé sans moi, mais ma satisfaction d'arriver jusque-là me motive pour participer au concours suivant qui aura lieu en novembre 2018 à Budapest. ■

Plus d'informations : [SITE http://ohes.org](http://ohes.org)

LE CHAMPIONNAT EUROPÉEN DE BRASS BAND 2018 (EUROPEAN BRASS BAND CHAMPIONSHIP)

Le championnat européen s'est déroulé les 4 et 5 mai à Utrecht au Pays bas. Et pour représenter la France, le Brass Band Hauts-de-France, champion de France 2017, a concouru aux côtés de 12 autres brass band européens :

LES RÉSULTATS DU CHAMPIONNAT EUROPÉEN DE BRASS BAND 2018			
Brass band	Pays	Directeur	Total
1. Valaisia Brass Band	Suisse	Arsène Duc	195
2. Cory Band	Pays de Galle	Philip Harper	194
3. Stavanger Brass Band	Norvège	Allan Withington	189
4. Brass Band Willebroek	Belgique	Frans Violet	187
5. Eikanger-Bjørsvik Musikklag	Norvège	Ingar H. Bergby	187
6. Hauts-de-France Brass Band	France	Luc Vertommen	187
7. Whitburn Band	Écosse	Prof. Nicholas Childs	186
8. De Wäldsang	Pays-Bas	Rieks van der Velde	181
9. Fairy Band	Angleterre	Garry E. Cutt	175
10. 3BA Concert Band	Allemagne	Thomas Ludescher	175
11. Brass Band Fröschl Hall	Autriche	Corsin Tuor	174
12. Concord Brass Band	Danemark	Jesper Juul Windahl	172



L'Album «Anges et démons» du Haut de France Brass Band

ENTRETIEN AVEC PIERRE LHONNEUX, CHARGÉ DE COMMUNICATION DU HAUT DE FRANCE BRASS BAND

Le Haut de France Brass Band a été sacré champion de France lors du CNBB 2017 qui s'est déroulé à Lyon et a représenté la France au Championnat Européen : comment vous êtes vous préparé pour cet évènement ?

PIERRE LHONNEUX La participation à ce concours demande énormément d'investissement humain et financier. C'est pourquoi nous travaillons sur ce projet depuis plusieurs mois pour la partie organisation. En ce qui concerne la préparation musicale, nous nous entraînons avec une série de concerts

et de répétitions supplémentaires par pupitre ou en tutti. Enfin, nous avons participé pour la première fois au «Flemish Open» les 21 et 22 avril à Malines en Belgique que nous avons gagné ! Ce concours ayant lieu 2 semaines avant le championnat d'Europe, il constituait pour nous une sorte de répétition générale.

Qu'est-ce que la participation à cet événement représente pour vous ?

P. L. Depuis plusieurs années, le mouvement Brass Band en France prend de l'ampleur et le niveau d'ensemble ne cesse de progresser. Représenter ce mouvement mais également notre région et notre pays lors de ces Championnats d'Europe représente pour nous un sacré défi et avant tout un grand honneur.

Est-ce que cette nomination a changé quelque chose dans le fonctionnement du Brass Band ou les demandes de représentations ?

P. L. Ce championnat d'Europe est notre principal objectif de la saison et nous apporte une source de motivation supplémentaire pour travailler et progresser.

Cela nous donne également la possibilité de concourir face aux plus grands brass bands d'Europe et de voir où nous nous situons par rapport à eux. Et évidemment, cette participation nous apporte une plus grande visibilité à l'échelle nationale et européenne, c'est indéniable.

Comment s'est déroulé le championnat ?

P. L. Le championnat d'Europe avait lieu à Utrecht au Pays-Bas les 4 et 5 mai. Il rassemble chaque année une dizaine de Brass Band qui ont été sacrés champion dans leur pays, une sorte de «Ligue des Champions» version brass band. Étaient notamment présents cette année, les tenants du titre Eikanger (Norvège), les Suisses du Valaisia, les Gallois du Cory ou encore les Belges de Willebroek.

Nous avons joué notre pièce imposée *Time for Outrage!* de Marc Putz le vendredi et notre pièce au choix le samedi *Perihelion - Closer to the sun* de Philipp Sparke.

Le tirage a été clément avec nous puisque nous sommes passés les 2 jours en seconde partie de concours. Nous avons donc pu prendre le temps de répéter à l'hôtel avant chacune de nos prestations afin de régler les derniers détails et de se mettre en condition.

Sur place, l'organisation était parfaite avec des salles pour se changer, une grande salle de chauffe... le tout réglé à la minute près.

Une fois le concours terminé, nous avons pu rencontrer et échanger avec de nombreux autres brass band en attendant les résultats.

Et justement ce résultat ?

P. L. Nous terminons à une belle sixième place avec le même score final que les tenants du titre (Eikanger) et les Belges du Willebroek. Nous nous sommes distingués le samedi avec notre pièce au choix, ou nous avons été classés deuxième sur cet exercice avec la note de 98/100!

Enfin, notre Euphonium principal, Lilian Meurin, s'est vu remettre le prix de meilleur soliste du concours, une première pour un français !

Enfin, pouvez-vous nous parler de votre actualité ?

P. L. Notre actualité est chargée cette année. En plus du championnat d'Europe et comme dit précédemment, nous participons le 21 avril au Flemish Open.

Nous avons également des concerts prévus notamment à Montceau-les-Mines le 12 mai (Saône-et-Loire) et le 23 juin à Quesnoy-sur-Deûle (Nord).

Enfin, notre dernier album «Anges et Démons» est toujours disponible ! ■

Plus d'informations : [SITE http://hautsdefrance-brassband.fr](http://hautsdefrance-brassband.fr)



L'ASSOCIATION ORCHESTRE À L'ÉCOLE FÊTE SES 10 ANS!

PARTENARIAT | PAR CAMILLE MATET

L'association «Orchestre à l'école» créée en septembre 2008 fête aujourd'hui ses 10 ans. En partenariat avec la CMF et la Ville de Paris, elle organise la première édition de «kiosque en musique» le 9 juin prochain. Des ensembles musicaux divers ainsi que des Orchestres à l'École sont conviés à se produire sous l'un des 50 kiosques parisiens!

À cette occasion, nous nous sommes entretenus avec **ÉLISA PREL**, CHARGÉE DE COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION

Pouvez-vous nous présenter l'association Orchestre à l'école ?

ÉLISA PREL Cette association est née en septembre 2008, elle fête donc ses 10 ans cette année! Centre national de ressources des orchestres à l'école, l'association a deux principales missions.

Tout d'abord, elle propose un soutien aux initiatives «orchestres à l'école», en finançant de nouveaux orchestres par l'achat de parcs instrumentaux, et en proposant un accompagnement aux porteurs de projets dans toutes leurs démarches.

De plus, l'association promeut le dispositif, en sensibilisant autant le grand public que les décideurs à l'intérêt culturel, éducatif et social des orchestres à l'école.

En 2017, l'association «Orchestre à l'École» c'est :
- 1230 orchestres en fonctionnement

- 33480 élèves bénéficiaires
- 235000 heures de cours dispensées
- 57 orchestres financés par l'association.

À qui s'adresse l'association et quels sont ses objectifs ?

É. P. À travers la construction d'un partenariat entre un établissement scolaire, une structure d'enseignement de la musique, un luthier et une collectivité, l'association a pour objectif d'accompagner et de promouvoir des projets de territoire qui éveillent la curiosité des adultes de demain.

Le dispositif «Orchestre à l'École» démocratise l'accès à la pratique instrumentale en transformant une classe en orchestre. Dans le cadre scolaire et à travers une pratique collective de la musique, l'objectif est de donner la chance à un maximum de jeunes de s'épanouir, de gagner confiance en soi, de progresser en groupe, de se responsabiliser. «Orchestre à l'École» est avant tout un projet social, éducatif, culturel et citoyen.

■ Concert à la Maison de la Culture d'Amiens afin de célébrer les 10 ans des orchestres amiénois le 30 mai 2017.
Photo © Laurent Rousselin - Amiens Métropole



2

2 Concert à la Maison de la Culture d'Amiens afin de célébrer les 10 ans des orchestres amiénois le 30 mai 2017. Photo © Laurent Rousselin - Amiens Métropole

«Orchestre à l'école» fête ses 10 ans : quelle sont les évolutions, les changements constatés depuis sa création ?

É. P. En 10 ans, l'association a grandi et s'est professionnalisée. De 150 orchestres créés en 2008, l'association en recense 1230 aujourd'hui et est désormais présente sur tous les départements de France. Depuis la création du premier orchestre à l'école, ce sont 55 000 enfants qui ont participé à l'aventure !

Marianne Blayau, déléguée générale de l'association et seule salariée de l'association en 2008, a été rejointe par cinq autres membres qui forment aujourd'hui l'équipe.

Reconnue centre de ressources national pour les Orchestres à l'école, l'association a signé en 2017 une convention cadre avec le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Culture et le ministère de la Ville.

Au cours de la décennie, l'association a su qualifier le dispositif, en rédigeant conjointement avec les porteurs de projets, les collectivités et les ministères, la charte de qualité des orchestres à l'école. Véritable acte fondateur, cette charte définit le socle commun de valeurs auquel les orchestres à l'école doivent adhérer, afin de garantir la qualité et l'efficacité du dispositif.

Pouvez-vous nous parler de l'actualité de votre association ?

É. P. 2017 fut une année riche, notamment grâce à de grandes avancées institutionnelles que je viens de mentionner et grâce également à un événement d'envergure ; l'œuvre Dianoura ! composée sur mesure par Étienne Perruchon, qui réunissait 2 orchestres à l'école, 270 choristes et l'orchestre Philharmonique de Radio France à l'Auditorium de la Maison de la Radio et qui a remporté un vif succès.

À l'occasion des 10 ans de l'association, deux événements exceptionnels sont organisés cette année :

- le 3 mai à l'Olympia, pour une soirée spectacle sur un

répertoire jazz et musiques actuelles ;

- le 24 novembre au Château de Fontainebleau, pour une déambulation à travers l'histoire sur un répertoire de musique classique.

Ces deux temps forts sont liés et se complètent. L'Olympia comme Fontainebleau mettront à l'honneur ce qui fait l'association depuis sa naissance : les orchestres à l'école ! Ainsi, pour chaque événement, six orchestres à l'école venus de toute la France se produiront aux côtés d'un parrain musicien.

En parallèle, l'association mène des projets avec le Paris Mozart Orchestra, le programme Les Enfants des Lumières du CNC, et bien sûr Kiosque en Musique le 9 juin avec la CMF et la Ville de Paris.

Vous venez de citer le partenariat avec la CMF et la ville de Paris pour organiser «Kiosque en musique», qu'est-ce que cela vous apporte ?

É. P. Nous sommes très heureux d'être aux côtés de la CMF et de la Ville de Paris pour organiser la première édition de Kiosque en Musique ! Un tel événement est parfaitement en cohérence avec ce que promet notre dispositif. En effet, Kiosque en Musique favorise les liens intergénérationnels entre orchestres à l'école et orchestres amateurs, met en lumière des ensembles musicaux de la France entière, démocratise l'accès à la musique... autant d'ambitions partagées par l'association «Orchestre à l'École».

Cet événement nous permet en outre de bénéficier de l'expérience et de la notoriété de la CMF ! Nous partageons nombre de valeurs communes et sommes ravis de mener ce projet à ses côtés. Kiosque en Musique marque très certainement le début d'une longue collaboration, c'est en tout cas, notre souhait. ■

Plus d'informations sur : SITE.orchestre-ecole.com



LIBRE DE DROIT, MUSIQUE ET BIBLIOTHÈQUES

BONNES PRATIQUES | PAR MARINA GICQUEL ET CHRISTINE LAVAL

Cette année, en collaboration avec deux étudiantes de la licence professionnelle Documentation et Bibliothèques de l'UJF de Saint-Cloud, Carl Plessis, responsable documentation de la CMF, a initié un projet d'introduction de la musique libre dans les ressources que propose le Centre de documentation de la CMF aux adhérents.

UN POINT SUR LE DROIT

Le droit d'auteur français s'applique sur les œuvres de l'esprit (écrits, photographies, logiciels, partitions, etc.). Il confère à l'auteur le droit de propriété exclusif sur sa création, avec les droits moraux et patrimoniaux. Les droits moraux correspondent au droit de divulgation, à la paternité, au respect de l'œuvre et de repentir ; tous ces droits sont perpétuels, inaliénables et imprescriptibles. Les droits patrimoniaux sont les droits de représentation, de reproduction et de suite (rémunération des auteurs lors d'une vente par un intermédiaire). Ces droits s'appliquent automatiquement à la création de l'œuvre. Une œuvre tombe dans le domaine public 70 ans après la mort de l'auteur en France, et dans la plupart des pays, à l'exception notable du Canada (50 ans seulement). Si un auteur conserve perpétuellement ses droits moraux, il peut toutefois renoncer à ses droits patrimoniaux, en recourant aux licences libres, notamment les plus connues : les licences *Creative Commons*.

L'organisation *Creative Commons* (cc) existe depuis 2001 aux États-Unis, les licences ont quant à elles été publiées le 16 décembre 2002. Ce qui a motivé sa création est l'idée que le principe du copyright ou du droit d'auteur empêchait la diffusion de la culture à grande échelle. Dans le droit anglo-saxon, c'est le copyright qui prime : ce n'est pas obligatoirement

une personne physique qui est considérée comme auteur de l'œuvre. En effet, les personnes morales telles qu'un éditeur peuvent se voir attribuer des droits au titre de la création. Cependant, le copyright ne protège pas les droits moraux, comme le droit de paternité ou le partage dans les mêmes conditions. Dans un tel cas, le fait d'apposer une licence *Creative Commons* à son œuvre entraîne bien des changements puisque l'option attribution est celle de base et que l'option de partage à l'identique est aussi possible. Le projet *Creative Commons* est entré en France en 2003, suite à une conférence de Lawrence Lessing à Paris. Le projet cc est aujourd'hui géré par le CERSA/CNRS¹, l'entité officielle affiliée à la cc en France.

Il existe 6 licences *Creative Commons* en France, à partir de 4 options différentes (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification, partage dans les mêmes conditions). Du côté anglo-saxon, il y a 16 licences différentes. Lorsqu'un usage diffère de ce que prévoit la licence, une autorisation doit être demandée à l'auteur. Ces 4 options permettent donc de différencier 6 licences :

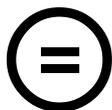
– Attribution : le titulaire des droits autorise toute exploitation de son œuvre, (modification possible, utilisation à but commercial, distribution) du moment que l'auteur est crédité. ▶

¹ Borne *doob* à la bibliothèque de Choisy-le-Roi (94)

¹ CERSA : Centre d'Études et de Recherches en Sciences Administrative et Politique/CNRS : Centre national de la recherche scientifique



Attribution



Pas de modification



Utilisation non commerciale



Partage dans les mêmes conditions

Le droit français impose la mention d'attribution, au contraire des lois anglo-saxonnes. C'est la licence la plus adéquate pour la diffusion et l'utilisation maximale de son œuvre ;

– Attribution & pas de modification : il est possible d'utiliser une œuvre originale quelles qu'en soient les fins, mais pas d'en faire des dérivés ;

– Attribution & pas d'utilisation commerciale : il est possible d'utiliser une œuvre originale ou avec des modifications, même à des fins commerciales ;

– Attribution & pas d'utilisation commerciale & pas de modification : il est possible d'utiliser une œuvre sans modification et à des buts non lucratifs ;

– Attribution & pas d'utilisation commerciale & partage dans les mêmes conditions : il est possible d'exploiter une œuvre originale ou avec des modifications, à des fins non commerciales si elle est distribuée sous une licence identique à celle de l'originale ;

– Attribution & partage dans les mêmes conditions : toute exploitation et modification d'une œuvre est possible, même à des fins commerciales, si cela respecte la licence de l'œuvre originale.

Ces licences permettent aux auteurs de partager et de faciliter l'utilisation de leurs créations, en accordant plus de droits aux utilisateurs. L'auteur permet aussi au patrimoine commun de s'enrichir, tout en économisant les coûts de transaction, selon l'option choisie. *Creative Commons* essaye d'étendre ce système à toutes les juridictions du monde. Les conditions d'une licence doivent apparaître clairement au public. Le simple fait de partager un fichier n'est pas considéré comme une utilisation commerciale, car cela se fait dans le domaine du privé, sans paiement.

En ce qui concerne les bibliothèques (ou centre de documentation), le droit de prêt stipule qu'un auteur ne peut pas s'opposer au prêt d'exemplaires de son œuvre dans une bibliothèque ouverte au public, mais depuis une jurisprudence de 2010², ce droit ne s'applique plus à la partition. Les bibliothèques doivent donc théoriquement s'assurer que les auteurs d'œuvres musicales donnent leurs consentements et négocier avec chaque ayant droit une compensation. Les licences libres et le domaine public favorisent donc la diffusion des œuvres, notamment en bibliothèque.

DE NOMBREUSES INITIATIVES

Plusieurs sites internet proposent des partitions libres de droit :

– IMSLP : l'International Music Score Library Petrucci est un projet de médiathèque en ligne de partitions de musique dans le domaine public. Le site contient plus de 400 000 scans de partitions (plus de 16 000 compositeurs différents), du domaine public canadien. En plus du domaine public, le site répertorie une partie des partitions contemporaines sous licences *Creative Commons* ;

– CPDL/ChoralWiki : il s'agit d'un wiki consacré aux partitions de chorales (ou partitions vocales) qui répertorie des partitions gratuites ;

– Projet Mutopia : très similaire à l'IMSLP, le Projet Mutopia répertorie des partitions du domaine public ou sous licence libre, à la différence qu'il ne s'agit pas de scans mais de transcription de manuscrits via le logiciel libre LilyPond. Les partitions sont disponibles aux formats PDF, Post Script et Midi ;

– Musopen : il s'agit d'un site américain répertoriant des partitions au format PDF, dont le but est de partager la musique de manière gratuite. Au-delà des partitions, l'organisation fait aussi la promotion de la musique libre en proposant d'écouter et de télécharger des morceaux directement à partir de son site.

– Freescores : différent des sites précédents, celui-ci propose en plus des partitions gratuites (du domaine public majoritairement), des partitions payantes, tout comme des

instruments et accessoires de musique. Il s'agit donc aussi d'un site commercial.

Toutefois, le libre ne se résume pas à des ressources en ligne. Dans le cadre de ce projet, nous nous sommes particulièrement intéressées à la plateforme *doob*. Depuis 2008, celui-ci propose une ressource supplémentaire aux médiathèques qui le souhaitent. En effet, en regroupant dans son catalogue des documents sonores et écrits régis par des licences libres (type *Creative Commons*) ou bien des documents tombés dans le domaine public, cette plateforme permet aux médiathèques d'étendre leurs collections numériques.

Le plus souvent, ce logiciel est installé sur des bornes : c'est le format préconisé par un grand nombre de médiathèques, bien qu'il soit aussi possible de l'installer sur un ordinateur dédié, couplé à un écran tactile. Les bornes sont alors équipées de tablettes à partir desquelles on accède à l'interface, de casques, de lecteurs CD ainsi que de connectiques USB. Dans tous les cas, une connexion internet est nécessaire. L'interface a été conçue autant pour une utilisation simple et rapide que pour toucher le public au plus près de ses besoins et de ses goûts. De cette façon, chaque interface est modifiable par les bibliothécaires en fonction de leurs besoins et de ce qu'ils estiment convenir à leur public. Les bornes sont faites pour faciliter le partage de fichiers, dans le sens où il est possible d'extraire la musique que propose la plateforme, de même que les documents écrits, soit à l'aide d'une clé USB ou bien par envoi par messagerie. Ainsi, les utilisateurs peuvent profiter des fichiers librement, tant que les conditions d'utilisation (qui sont soit envoyées par mail avec le fichier, soit transférées sur la clé en même temps que le document) sont respectées.

De plus en plus de bibliothèques utilisent du libre au quotidien. Que ce soit par choix ou par manque de budget, il n'est pas rare de trouver dans les établissements des logiciels de gestion des bibliothèques libres, tels que PMB, Waterbear ou encore Koha. De même, dans les fonds des bibliothèques, souvent dans les ressources numériques, les fichiers libres sont nombreux parmi les livres numériques, jeux vidéo ou bien les logiciels de modélisation pour imprimante 3D. L'intérêt de ces contenus libres de droit ou en accès libre (dit « open source ») est la simplification du partage et de l'exploitation en groupe, or tout le concept de *doob* repose là-dessus. Le but de cette entreprise est de profiter d'un catalogue supplémentaire dans les meilleures conditions pour tout le monde. La question des formats a été pensée de telle sorte que tous les fichiers puissent être lus sur tous les supports connus du marché. Le logiciel propose donc trois types de fichiers : MP3 pour les fichiers audio et ePub ou PDF pour les livres numériques. Enfin, pour que le respect de l'œuvre et de l'artiste soit complet, une page HTML est transférée avec le fichier lors de la copie, renvoyant l'utilisateur vers une page web de présentation de l'auteur du fichier qu'il vient de prendre.

CONCLUSION

C'est un des paradoxes de la musique : une partition peut être libre quand son enregistrement ne l'est pas. Avec les licences *Creative Commons* et le développement des nouvelles technologies, les orchestres amateurs ont désormais tous les outils juridiques et techniques en main pour mettre librement à disposition de tous un nombre toujours croissant d'œuvres. Le Centre de documentation de la CMF ne peut que vous encourager à fouiller dans le répertoire des œuvres libres et à les enregistrer. Entre le premier réseau de la pratique collective en amateur en France et le libre, il peut y avoir de magnifiques réalisations. ■

IMSLP : **SITE** <http://imslp.org> ;

CPDL : **SITE** <https://www.cpdL.org> ;

Projet Mutopia : **SITE** www.mutopiaproject.org ;

Musopen : **SITE** <https://musopen.org/fr> ;

Freescores : **SITE** www.free-scores.com ;

2. Arrêt de la Cour de Cassation du 28 janvier 2010

AGENDA

PAR CAMILLE MATET

ÉVÉNEMENTS CMF

CHAMPIONNAT NATIONAL DE BRASS BAND 2019

Consultez la liste des œuvres imposées

– Excellence: *A London Overture* de Philip Sparke (éditions Just Music)

– Première division: *Lions Of Legends* de Thierry Deleruyelle (éditions De Haske)

– Deuxième division: *Toccata Festiva* de Jan Van der Roost (éditions De Haske)

– Troisième division: *Hinemoa* de Gareth Woods (éditions R. Smith & Company).

Dates et lieu à préciser ultérieurement ■

DEVENEZ MUSICIEN INTERVENANT

DU LUNDI 11 AU MERCREDI 13 JUIN 2018

Le CFMI Ile-de-France prépare ses étudiants à devenir musiciens intervenants :

– dans les écoles, dans les crèches,

– dans les conservatoires et écoles de musique, – dans les centres de création et de diffusion musicale,

– hôpitaux,

– auprès des enfants handicapés...

Artiste avant tout, mais également pédagogue, le musicien intervenant anime des ateliers (éveil musical, pratiques collectives...), mène des actions de médiation et développe des projets démocratisant la pratique musicale. ■

Informations : [SITE www.cfmi.u-psud.fr/index.php/modalites-inscription](http://www.cfmi.u-psud.fr/index.php/modalites-inscription)

ÉVÉNEMENT LABELLISÉ CMF

ACADÉMIE DE DIRECTION DE CHŒUR LES SENS DE LA VOIX

DU 24 AU 29 JUILLET 2018

L'édition 2018 de l'académie de direction de chœur est habitée par le « tout mouvement ».

Nicole Corti et son équipe vous proposent de profiter de leur enseignement et de partager une semaine de travail centrée sur l'énergie du geste de direction. Ce geste, musique par essence, a un impact sur le résultat sonore du chœur et représente un champ d'investigations et d'expériences commun à tous les chefs de chœur, multi-niveaux. Ce stage intensif vous permettra d'approfondir vos connaissances, d'élargir vos compétences (technique de direction, technique vocale, méthodologie, analyse des partitions, stylistique, théâtre et texte poétique...), tout en explorant la question du corps et du mouvement, en revenant à sa source. La présence de Thierry De Mey (compositeur, cinéaste et créateur de mouvement) et Manuela Rastaldi (chorégraphe) sera l'occasion de découvrir un répertoire inédit, stimulateur d'idées nouvelles pour vous et votre chœur !

Rendez-vous à Catane, en Sicile, au Conservatoire Vincenzo Bellini du 24 au 29 juillet prochain. ■

Informations : [SITE www.lessensdelavoix.com](http://www.lessensdelavoix.com)

ACTUALITÉS

FESTIVAL DE MUSIQUE DE SULLY

DU 24 MAI AU 17 JUIN 2018

Le Festival de Musique de Sully et du Loiret se tient cette année du 24 mai au 17 juin. Pendant 4 semaines, 23 concerts auront lieu dans 12 communes loirétaines, et au cœur de 17 lieux patrimoniaux.

Pour ses 45 ans, le Festival accueillera entre autres, Michel Legrand, Manu Katché, François Dumont et l'orchestre de Bretagne ou encore Lisa Simone. ■

Informations : [SITE www.festival-sully.fr](http://www.festival-sully.fr)

FESTIVAL MARSATAC

LES 15 ET 16 JUIN 2018

Pour sa 20^e édition, le festival Marsatac transforme le Parc Chanot en Coconut Beach à Marseille. Et à l'occasion de son 20^e anniversaire, Marsatac renoue avec des concerts en plein air. Au programme IAM, Nekfeu, Nina Kraviz ou encore Petit Biscuit. ■

Informations : [SITE www.marsatac.com](http://www.marsatac.com)

FESTIVAL CABOURG, MON AMOUR

DU 29 JUIN AU 1^{er} JUILLET 2018

Le festival normand «Cabourg, Mon amour» revient pour une 6^e édition avec un mélange de pop, rock et électro. Au programme Juliette Armanet, Pépite ou encore Vendredi sur mer.

Vous pouvez dès maintenant acheter votre pass 3 jours «Early Birds» à 63 €. ■

Informations : [SITE http://cabourgmonamour.fr](http://cabourgmonamour.fr)

PARIS JAZZ FESTIVAL

DU 30 JUIN AU 22 JUILLET 2018

Pour sa 25^e édition, le Paris Jazz Festival revient tous les samedis et dimanches du 30 juin au 22 juillet 2018 au Parc Floral de Paris, à deux pas du Château de Vincennes. Quatre week-ends au son des jazz du monde pendant lesquels le public pourra se détendre et profiter de concerts en plein air dans un écrin de verdure.

Au programme: une inauguration placée sous le signe de la «Saison croisée France-Israël», des concerts dédiés à la note bleue, puis un week-end au rythme des bigbands et pour clôturer le festival, les formations d'Armél Dupas et Ikui Doki, suivies le lendemain d'un concert marathon mené par le saxophoniste Émile Parisien ! ■

Informations : [SITE www.parisjazzfestival.fr](http://www.parisjazzfestival.fr)

PRIX DÉCOUVERTES RFI

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 1^{er} JUILLET 2018

L'appel à candidatures pour la 38^e édition du Prix Découvertes RFI est ouvert à tous les artistes ou groupes musicaux professionnels d'Afrique, de l'Océan Indien et des Caraïbes. Le lauréat bénéficiera d'un prix de 10000,00 €, d'une tournée en Afrique et d'un concert à Paris.

Les candidats ont jusqu'au 1^{er} juillet 2018 pour envoyer leurs candidatures. Ces derniers doivent disposer d'une page personnelle sur Internet, sur les réseaux sociaux ou sur une plateforme musicale (Spotify, SoundCloud, Apple Music etc.) incluant un minimum de quatre titres en écoute. ■

Informations : [SITE http://musique.rfi.fr/prix-decouvertes](http://musique.rfi.fr/prix-decouvertes)

FESTIVAL FORMAT RAISINS

DU 5 AU 22 JUILLET 2018

La 6^e édition du festival «Format raisins» met l'accent sur la découverte du territoire du Val de Loire. Il s'agit d'un festival pluridisciplinaire dédié à la musique et à la danse. 80 rendez-vous dédiés à la musique classique, la musique contemporaine, la musique baroque, le jazz, les musiques du monde, la chanson, la danse contemporaine, les arts plastiques, ainsi qu'à des actions liées au paysage et au patrimoine

Au programme Pascal Coutet à l'accordéon, Vas-silena Serafimova aux percussions et Jean-Philippe Collard au piano. ■

Informations : [SITE https://format-raisins.fr](https://format-raisins.fr)

FESTIVAL « LÀ ! C'EST DE LA MUSIQUE »

DU 13 AU 17 JUILLET 2018

«Là ! C'est de la Musique» vous donne rendez-vous pour la 3^e édition à Avignon pour écouter de la musique pendant le festival.

Une oasis conviviale et ombragée en plein cœur du Festival d'Avignon pour se laisser bercer au rythme de musiques innovantes venues des quatre coins du monde.

Au programme: des siestes acoustiques, un concert Jeune Public en résidence toute la semaine, des rencontres professionnelles, ou encore des conférences sur les Musiques Sacrées du Monde. Vous découvrirez également deux créations d'artistes, issues de la nouvelle scène égyptienne contestataire, qui célèbrent le mariage de l'art du geste et de la voix les 16 et 17 juillet à 20h30. ■

Informations : [SITE www.lacedelamusique.com/programme](http://www.lacedelamusique.com/programme)

FESTIVAL LES GRIMALDINES

DU 17 JUILLET AU 7 AOÛT 2018

Pour sa 16^e édition, le festival des musiques du monde et des arts de la rue revient à Grimaud (83). Chaque mardi à partir de 19 heures, vous pourrez assister en accès libre aux spectacles de rue puis à partir de 22 heures les concerts auront lieu au château. Retrouvez le 17 juillet Imany, le 24 juillet Sinclair, le 31 juillet Jehro et le 7 août Michel Fugain. ■

Informations : [SITE http://les-grimaldines.com](http://les-grimaldines.com)

REQUIEM DE FAURÉ

LE 16 SEPTEMBRE À L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER L'Orchestre Universitaire de Picardie et les ensembles vocaux «Ambiani» et «Cantus Felix» se retrouveront pour plusieurs dates de concert afin d'interpréter notamment le célèbre Requiem de Fauré. Retrouvez-les, le 16 septembre à l'abbaye de Saint-Riquier dans la baie de Somme ou encore le 22 novembre à l'université de Picardie Jules Verne à Amiens. ■

Informations : [SITE https://orchestreuniv.wordpress.com](https://orchestreuniv.wordpress.com)



L'orchestre d'harmonie de jeunes lycéens Taïwanais. Photo © Yuhsi Lin

EN BREF

PAR **CATHÉLINE LALLOUET** VICE-PRÉSIDENTE DE LA CMF HAUTE-VIENNE

La CMF Haute-Vienne (anciennement Union des Sociétés Musicales de la Haute-Vienne) est une association loi 1901 née en 1978, très exactement le 27 janvier, date du dépôt de ses statuts. En 2015, pour renforcer son attachement à la CMF, elle devient CMF Haute-Vienne. Ses activités principales sont l'organisation et l'animation de stages de musique, de formations musicales et de festivals et elle regroupe actuellement 12 sociétés de musiques en tout genre (harmonie, banda, fanfare, ensemble d'accordéons...).

ACTUALITÉ

Chaque année la première semaine des vacances de Pâques, la CMF87 organise un stage d'orchestre d'harmonie de 4 jours. 4 jours durant lesquels une centaine de stagiaires de tous âges et de tous niveaux travaillent 6 à 7 heures par jour à l'amélioration de leur technique instrumentale et à la discipline de la musique d'ensemble.

Ce stage, qui a la particularité d'être itinérant, est accueilli dans la ville de l'un des orchestres adhérents de la CMF87. Il est encadré musicalement par des instrumentistes issus des écoles de musique du département ou quelques bons éléments de certains orchestres. La logistique quant à elle est assurée par les musiciens et sympathisants de la structure d'accueil. Il est important de souligner que l'ensemble de cet encadrement qu'il soit musical ou logistique est entièrement assuré à titre bénévole. Toute cette organisation pour aboutir à deux concerts, l'un offert par l'or-

chestre de la ville d'accueil et le second par les stagiaires qui sont répartis en deux formations.

Cette année, la CMF87 a choisi de donner une toute autre dimension à ce stage et a eu l'immense honneur et bonheur d'accueillir à l'encadrement deux personnalités de la scène internationale :

- M. Joe Burgstaller, trompettiste américain mondialement connu et reconnu
- M^{me} Julie Desbordes jeune chef d'orchestre originaire de Limoges, en pleine ascension aux États-Unis, en Amérique Latine, dans les pays asiatiques et qui est passionnée par l'éducation et la formation musicale du jeune public.

Pendant ces 4 jours qui resteront à jamais dans les mémoires de tous les participants, Joe et Julie, très à l'écoute et au service des 120 stagiaires leur ont permis de profiter pleinement de leurs conseils avisés, de leur savoir-faire et de leur expérience qu'ils ont su partager avec chacun d'entre eux.

Après le concert du jeudi soir aux côtés de l'harmonie de Saint-Léonard de Noblat où Joe a dévoilé toute l'étendue de son talent devant un public en extase, le concert de clôture s'est avéré un magnifique moment de musique et de partage où chacun a su donner le meilleur de lui-même et ainsi aboutir à un résultat digne des grandes scènes. Chacun aura pu relever non seulement le talent mais aussi toute la gentillesse et la simplicité de ces deux grands artistes.

Julie Desbordes reviendra en Limousin en juillet prochain mais accompagnée cette fois d'un orchestre d'harmonie de jeunes lycéens Taïwanais. La CMF87 aura le plaisir de les accueillir pendant une semaine sur le territoire où ils visiteront la région mais donneront également plusieurs concerts notamment à Limoges le 7 juillet, à Saint-Junien le 8 juillet, à La Souterraine (23) le 10 juillet et à Le Dorat le 12 juillet.

Leur venue en Limousin est à nouveau une belle opportunité pour la CMF87 de présenter cet orchestre d'harmonie de très haut niveau lors de son festival annuel «Notes de Rues» qui se déroule au cœur de Limoges et où toutes les Sociétés adhérentes peuvent montrer leurs talents pour le plus grand bonheur des passants. Ce festival qui a lieu habituellement début juin a été reporté au samedi 7 juillet en raison de la présence exceptionnelle de cet orchestre.

Cette journée du 7 juillet débutera dès le matin à 10h30 par une conférence sur le fonctionnement de la classe d'orchestre de Taïwan qui s'inscrira dans le cadre de la journée annuelle régionale de la pratique musicale en amateur. L'après-midi, dès 14h30, toutes les Sociétés participantes déambuleront dans les rues ou se succéderont sur le podium spécialement installé au cœur de la ville. ■

Renseignements sur :
SITE <http://usmhv87.opentalent.fr>



**Des enregistrements pour tous
les instruments pour le travail
et les répétitions**

Tous les nouveaux morceaux
d'examens sélectionnés par la CMF

Un répertoire de 1500 enregistrements
sélectionnés et repertoriés par niveaux

À partir de 60 €

- avancement synchronisé sur tablettes et smartphones
- écoute au ralenti
- travail au métronome
- enregistrement à la volée
- annotations



Consultez notre catalogue sur
www.cmf-media.org

avec l'application



Plus de renseignements :

Carl Plessis

Responsable de la documentation
01 55 58 22 89
carl.plessis@cmf-musique.org



Dépôt des candidatures
au plus tard le samedi 9 juin 2018

Vous êtes

MUSICIEN

JAZZ ET MUSIQUE CLASSIQUE ?

**DEVENEZ
LAURÉAT
DE LA**

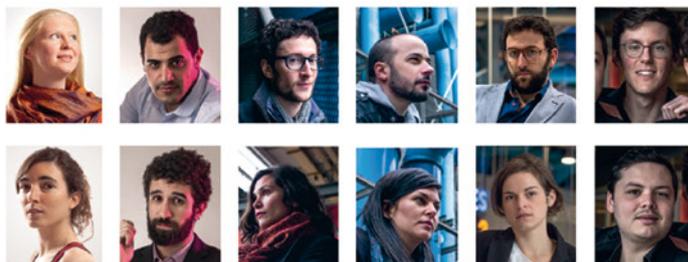
**FONDATION Jean-Luc
Lagardère**

Dotation de 12 500 €

Vous êtes un jeune musicien ou un groupe de musiciens (auteur et/ou compositeur et/ou interprète) de 30 ans au plus, vous avez un contrat avec un label indépendant ou un distributeur numérique ou un éditeur ; vous avez déjà diffusé un album (ou mini-album) par le biais d'un distributeur physique ou numérique et vous avez un projet de création musicale dans le domaine du jazz ou de la musique classique...

POSTULEZ À LA BOURSE MUSICIEN
DE LA FONDATION JEAN-LUC LAGARDÈRE.

MODALITÉS DE CANDIDATURE SUR
www.fondation-jeanlucagardere.com





associ@thèque
Partenaire de votre engagement

Accompagner les associations dans leurs projets.

Associations, venez découvrir un univers d'informations, d'outils et de services :

- Des actualités juridiques, fiscales, comptables et sociales
- Des guides pratiques pour gérer votre association
- Des outils à télécharger
- Un « Village asso » pour partager votre expérience
- Des parutions et dossiers thématiques
- Un espace « Mon asso » pour valoriser et gérer votre association